

Les Cahiers de droit

Avant-propos

Jean-Louis Baudouin



Volume 19, Number 1, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042222ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042222ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Baudouin, J.-L. (1978). Avant-propos. *Les Cahiers de droit*, 19(1), 5–6.
<https://doi.org/10.7202/042222ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1978

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'abus de pouvoir

(communications aux Journées de l'Association
Henri-Capitant)

Avant-propos

Jean-Louis BAUDOUIN*

L'Association Henri-Capitant tient chaque année des Journées sur un sujet général, permettant une comparaison en profondeur des droits nationaux. En mai 1977, la réunion eut lieu à Athènes et Salonique sur le thème général : l'abus de pouvoir ou de fonctions. Sept communications ont été présentées par le groupe québécois. Le lecteur trouvera dans le présent numéro des *Cahiers de Droit* le texte de ces communications. Il en excusera sans doute le style parfois oral en se rappelant qu'à l'origine ces divers textes avaient été conçus pour une présentation verbale.

Le thème des Journées 1977 est particulièrement riche. En droit civil, pour n'en prendre qu'un exemple, la sanction de l'abus de pouvoir et de fonctions a soulevé de nombreux problèmes jurisprudentiels non seulement en matière de responsabilité civile délictuelle (thème abordé par le professeur Claude Masse)**, mais aussi en matière contractuelle (rapport du professeur Claude Fabien) et en droit familial (texte du professeur Germain Brière). Le lecteur pourra constater combien les règles du droit civil sont complexes et combien également il est parfois difficile d'obtenir une vue synthétique des solutions offertes par la jurisprudence.

Toutefois, le domaine peut-être privilégié de l'abus de fonctions reste le droit administratif. Le professeur Jean-Denis Gagnon l'examine essentiellement sous l'angle du contrôle possible de l'abus, contrôle qui se situe à la fois à un niveau subjectif et objectif. Comme on l'observera, le droit administratif jouit d'une tradition jurisprudentielle relativement bien établie, mais dont les nuances restent riches au plan de l'analyse théorique.

* Président de la section québécoise de l'Association Henri-Capitant.

** Ce texte paraîtra dans la prochaine livraison.

C'est à notre regretté collègue Yves Caron que revenait la tâche de présenter le rapport de droit commercial. Cette tâche était loin d'être facile étant donné l'ampleur du sujet. Il faut lui savoir gré d'avoir réussi à en donner une vue aussi synthétique, sans sacrifier à la qualité de l'analyse, et d'avoir aussi exposé en la matière les réformes proposées par l'Office de révision du Code civil.

En droit criminel, le professeur André Jodouin a décrit d'une façon très précise l'originalité de la théorie pénale de l'abus de fonctions. Ce rapport, peut-être surtout en raison de l'origine de common law du droit pénal canadien, permet une comparaison intéressante avec les autres rapports de droit québécois.

Enfin, un rapport spécial fut présenté par le professeur Jean-Louis Dubé sur l'arbitrage des griefs comme instrument de contrôle des abus de pouvoirs de l'employeur. Le lecteur remarquera plus particulièrement les développements consacrés par l'auteur à l'utilisation du principe des droits de la direction, à la fois comme règle d'interprétation et comme devoir d'obéissance du salarié.

La section québécoise de l'Association Henri-Capitant poursuit un double but. D'une part favoriser les échanges entre les juristes formés aux sources de la tradition juridique française. D'autre part, stimuler la production doctrinale québécoise. Il nous paraît que le présent numéro montre amplement que ce double objectif a bien été rempli.

La section tient à remercier les *Cahiers de Droit* qui lui offrent l'hospitalité de ses pages et plus particulièrement leur directeur monsieur le professeur Henri Brun qui, par ses efforts et sa patience, a rendu possible la réalisation de ce numéro.